

Etat des lieux énergétique : Atlas cartographique des zones d'accélération pour les énergies renouvelables



Bilan des installations d'énergies renouvelables

Les installations individuelles (poêles, chauffe-eau solaire et photovoltaïque) ne sont pas représentées sur la carte.



36 628 habitants
59%

La dépendance du territoire aux énergies fossiles (hors transport en transit sur l'autoroute)

140 M€

Facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire en 2022 (en hausse de 34% depuis 2019)

13%

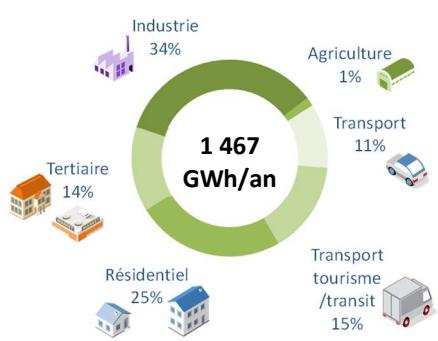
Part d'énergie renouvelable sur la consommation totale du territoire

287 ktCO₂

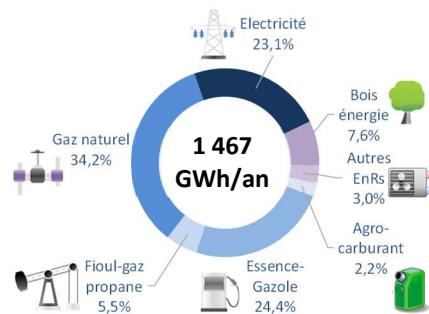
Emissions de GES provenant de la consommation d'énergie du territoire

ETAT DES LIEUX ENERGETIQUE EN 2022

Consommation par secteur

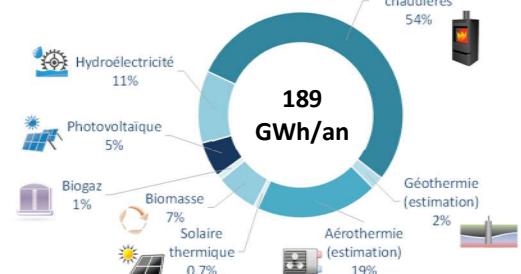


Consommation par énergie



Production d'énergies renouvelables

Sources : ORCAE 2022, ODRE 2023



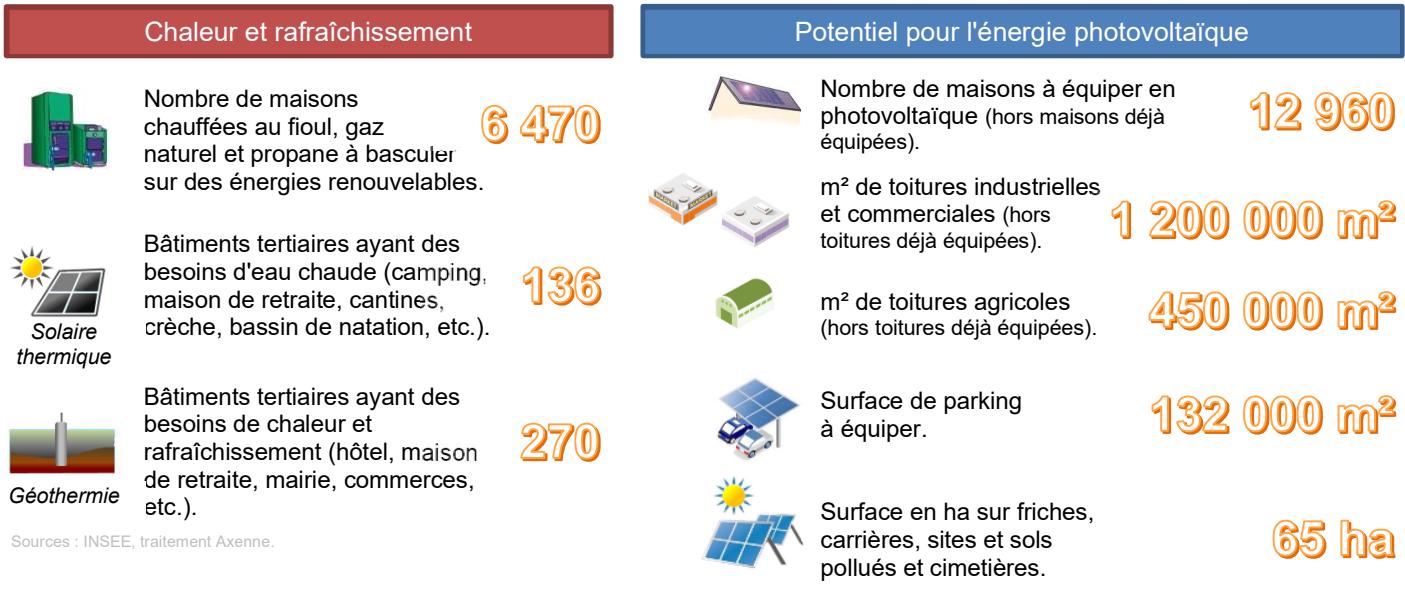
Couverture des besoins d'électricité

Couverture des besoins de chaleur



LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES EN 2030

A fin 2022, le territoire produit 10% de sa consommation d'électricité avec l'hydroélectricité et le photovoltaïque, ce chiffre est en retrait de l'objectif de la loi énergie climat qui vise 40% de couverture des consommations d'électricité en 2030. Les consommations de chaleur sont quant à elles couvertes à hauteur de 21% tandis que l'objectif national est de 38% en 2030. Les marges de manœuvre pour la production de chaleur avec le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique sont très importantes ; il en est de même pour l'équipement en photovoltaïque des toitures et parkings. Les installations d'énergies renouvelables doivent prendre place prioritairement sur ces potentiels théoriques.



PLANIFIER POUR ORIENTER ET ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'identification des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables est une opportunité sans précédent pour les communes et les acteurs du territoire de se saisir de la question de l'énergie :

- donner le choix et la décision aux élus et citoyens du développement des différentes filières énergétiques sur le territoire,
- lancer un signal aux développeurs et au maîtres d'ouvrage sur les sites et les énergies à privilégier,
- accroître l'indépendance énergétique de la commune et augmenter la part des flux financiers qui peuvent revenir aux communes et aux citoyens,
- participer aux objectifs régionaux et nationaux de développement des EnRs.

Cette stratégie vise à accroître l'indépendance énergétique du territoire au bénéfice de tous les acteurs, y compris dans le cadre des projets privés qui devront ouvrir leur capital aux communes et aux citoyens du territoire (investissement participatif).

